



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 32757

Texte de la question

M. Daniel Vaillant attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la situation budgétaire de l'Institut français des relations internationales (IFRI) qui a subi, en 2003, une réduction des subventions apportées par l'État. L'IFRI, institut créé en 1979 pour doter la France d'un centre de recherches et de débats sur les questions internationales, est aujourd'hui reconnu comme un des premiers instituts mondiaux sur ces questions et fournir un travail remarquable, nécessaire et utile. Il bénéficie de différentes sources de financement, notamment de la part d'entreprises et de grandes fondations internationales, mais le soutien de l'État à son fonctionnement est indispensable. Alors qu'un effort doit être fait par la France pour que se renforcent ses instituts à dimension internationale, l'IFRI a dû supporter une réduction brutale des subventions que lui apporte l'État (moins 24 % en 2003 par rapport à 2002). En outre, les annulations de crédit le concernant ont été effectuées sur la totalité de son budget bien que 60 % de celui-ci soient consacrés aux rémunérations et aux charges sociales. Cet institut se trouverait dans une situation difficile si l'État persistait à réduire la subvention qui lui est accordée. L'importance du travail de l'IFRI et des enjeux internationaux qu'il étudie est telle qu'un fort soutien doit être apporté à cet institut par l'État, comme il l'a toujours fait. C'est pourquoi il lui demande de l'informer sur les suites qu'il compte donner à la proposition de l'IFRI qu'un contrat pluriannuel d'objectif soit signé entre l'État et l'IFRI afin de lui assurer une évolution budgétaire cohérente et stable.

Texte de la réponse

L'État accorde une grande importance au fait de disposer d'une capacité d'analyse des relations internationales : c'est pourquoi il finance deux instituts dans ce domaine : l'Institut français des relations internationales (IFRI) et l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS). L'intérêt qui s'attache à ce soutien s'est notamment traduit par le maintien des dotations prévues à cet effet à hauteur de 1,624 MEUR dans la loi de finances pour 2004 malgré les difficultés liées à la conjoncture économique et budgétaire. L'État partage l'objectif de ces instituts de devenir des références mondiales pour l'analyse des relations internationales. Une des conditions de réussite de cette ambition est le développement de ressources propres afin d'affirmer leur caractère d'organismes indépendants et d'affermir encore leur crédibilité, notamment vis-à-vis de leurs équivalents anglo-saxons. De même, les relations financières avec l'État devraient mettre plus en évidence : des relations de type prestataire de service à commanditaire, sans pour autant négliger la structure budgétaire de ces organismes. Ces perspectives pourraient s'inscrire dans une démarche pluriannuelle de définition préalable d'objectifs et de résultats, dont la nouvelle loi organique relative aux lois de finances fournit le cadre. C'est en tenant compte de ces éléments que le ministère gestionnaire ou - à terme - le pilote du programme pourra, s'il le souhaite, envisager une contractualisation.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Vaillant](#)

Circonscription : Paris (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32757

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 779

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8378